

DATE LIMITE DE RETOUR

La déclaration est à retourner à l'adresse suivante sous pli affranchi

AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE

Si vous renvoyez votre déclaration après la date indiquée, les pénalités prévues à l'article L.213-11-7 du code de l'environnement seront appliquées au montant de votre redevance.

EXPLOITATION AGRICOLE CONCERNÉE

RÉFÉRENCE AGENCE

SIRET

NAF

N° PACAGE

N° EXPLOITATION

DESTINATAIRE

SIRET

NAF

*En cas d'erreur, veuillez rectifier ou compléter les informations portées ci-dessus***REDEVANCE POUR POLLUTION DE L'EAU D'ORIGINE NON DOMESTIQUE
ACTIVITÉS D'ÉLEVAGE
DÉCLARATION D'ACTIVITÉ 2008**Vous pouvez aussi choisir de déclarer en ligne sur www.lesagencesdeleau.fr ou sur www.eau-seine-normandie.fr (24 heures sur 24 – 7 jours sur 7).

Références à rappeler dans toute correspondance

Affaire suivie par

Tel

Courriel

SURFACE AGRICOLE UTILISÉE (SAU)

2

(La surface pré remplie provient de la déclaration PAC) ha

DÉCLARATION DU CHEPTEL DE L'EXPLOITATION

3

Espèce animale	Catégorie animale	Unité	Nombre d'animaux (*)
BOVINS (les effectifs pré-remplis proviennent de la BDNI) (**)	Vache laitière (1)	Animal présent	
	Mâle et femelle de plus de 24 mois dont vache allaitante (2)	Animal présent	
	Mâle et femelle de 6 à 24 mois	Animal présent	
	Mâle et femelle < 6 mois dont veau de boucherie	Animal présent	
PORCINS	Truie et verrat	Animal présent	
	Porcelet	Animal produit	
	Porc charcutier	Animal produit	
VOLAILLES ET PALMIPÈDES	Caille et coquelet	Animal produit	
	Poulet standard et perdrix	Animal produit	
	Poulet label, pintade et canette	Animal produit	
	Canard, chapon, dinde, faisan, poularde	Animal produit	
	Palmipèdes à foie gras (canard et oie)	Animal produit	
	Oie à rôtir, pigeon (couple)	Animal produit	
	Caille pondeuse et reproductrice	Animal présent	
	Poulette œufs et reproductrice	Animal présent	
	Canard, cane, faisan, perdrix, pintade reproductrice	Animal présent	
	Poule pondeuse et reproductrice	Animal présent	
	Cane de Barbarie, dinde et oie reproductrices	Animal présent	

(*) Veuillez reporter uniquement le nombre d'animaux présents ou produits dans l'exploitation.

(1) Femelle ayant vêlé de type racial « lait » (races laitières et mixtes)

(2) Femelle de plus de 24 mois ayant vêlé pour toutes les autres races (races à viande et croisés viande-type « viande »)

(**) Base de données nationale d'identification des bovins.

OBSERVATIONS

4

PERSONNE POUVANT FOURNIR DES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

5

Nom _____ Téléphone

Fonction _____ Courriel _____

NOM ET PRÉNOM DU SIGNATAIRE AUTORISÉ

6

Nom _____ Fait à _____

Prénom _____ Le _____

Téléphone Courriel _____

SIGNATURE